

LE PAYS DE PONTIVY ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE PONTIVY



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de PONTIVY rassemble 3 Communautés de communes (Communauté de communes du Pays de Pontivy - 42 309 habitants, Communauté de communes du Pays de Baud - 12 414 habitants, Communauté de communes du Pays de Locminé - 10 436 habitants), et 8 communes non rattachées à un EPCI, soit au total 45 communes.

Sa population (77 340 habitants au dernier recensement, en hausse de 0,8%) se répartit pour un tiers entre 4 agglomérations (PONTIVY - 13 508 habitants, BAUD - 4 813 habitants, LOCMINÉ - 3 430 habitants, NOYAL-PONTIVY - 3 285 habitants), et pour deux tiers dans des communes rurales (densité d'habitants : 56 habitants au km²).

Plusieurs entités territoriales peuvent être distinguées :

- la vallée du Blavet,
- la vallée de l'Oust,
- les forêts,
- les plateaux agricoles.

L'agriculture est la principale forme d'utilisation des sols, comme l'indique le ratio de la Surface Agricole Utilisée rapportée à la surface totale du territoire, qui s'établit en moyenne à 68 % sur le territoire.

Pour certains cantons, ce ratio atteint 75 %. Cette S.A.U. se répartit comme suit, en moyenne :

	% SAU	Chiffres extrêmes
Céréales/Maïs (terres labourées) .	43,6 %	44,75 - 57,1
Prairies - Surfaces en herbe.	31,2 %	24,8 - 39,1
Légumes.	8,51 %	2,61 - 15,7

Le Pays de Pontivy est caractérisé par ses ensembles forestiers (dont la forêt de Quenecan) et les milieux naturels associés telles que landes, tourbières Le Blavet et la Sarre, rivières à saumons, sillonnent son territoire.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de PONTIVY :

- 17 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de 570 ha environ, regroupant des tourbières et zones humides (7 sites), des landes (2 sites), et une ancienne mine (site favorable aux chauves-souris) ;
- 5 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 16 000 ha : landes de Lanvaux (en partie), forêt de Floranges, forêt de Quenecan, forêt de Pont-Calleck, forêt de Camors ;
- 12 tourbières d'intérêt régional ;
- 2 sites géologiques remarquables ;
- 2 rivières classées à migrateurs, le Blavet (à l'aval de Guerlédan) et la Sarre.

A noter que la vallée de la Sarre constitue un espace remarquable pour un mammifère emblématique, la loutre d'Europe. La vallée de la Sarre peut être qualifiée de « Havre de paix » pour cette espèce (commune de GUERN).

- **Les sites protégés**

On dénombre 7 sites classés au titre de la loi de 1930 (tous ponctuels) et un site inscrit également ponctuel.

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Pontivy accueille 2 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000.

- la forêt de Quenecan (site « forêt de Quenecan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis, gorges de Daoulas »),
- le site « rivière Scorff - forêt de Pont-Calleck - rivière Sarre ».

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est identifié et reconnu remarquable,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont indéniables.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé au travers d'un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 15 communes. Pour 6 d'entre elles, le PLU est en révision.

Pour 1 commune, un PLU est en cours d'élaboration. En outre, 14 communes se sont dotées d'une carte communale.

Enfin pour 15 communes, aucun document d'urbanisme n'est en vigueur.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 40 communes (le Pays en compte 45), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Sur 1 commune, un aménagement foncier est en cours, et sur 3 autres communes les travaux connexes sont en cours de réalisation.



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Pontivy est remarquable. En effet, ce sont 43 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés) sur 23 communes, dont 18 dolmens, 15 édifices religieux, 6 édifices civils, 3 fontaines et 1 calvaire.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Pontivy bénéficie :

- de la RN 24 (RENNES - LORIENT) qui traverse le Sud du Pays,
- de la RD 768 (à terme à 2 x 2 voies) qui traverse le Pays du Nord au Sud, et relie LOUDÉAC (et la RN 164) à PONTIVY et rallie au Sud la RN 24 à BAUD.

Les voies ferrées : A Pontivy, seul le transport du fret est assuré par chemin de fer. La gare de voyageurs de Pontivy est reliée par un service de cars à la gare d'Auray.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) seulement un tiers des communes dispose d'un document d'urbanisme opposable,
- (+) il existe un patrimoine architectural et historique remarquable,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- Les prélèvements d'eau

Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³
Alimentation en Eau Potable (2001)	6	5 687 600	5	1 860 500
Industriel (2001)	4	2 413 900	6	990 200
Irrigation* (2000)	8	574 400	7	195 500



* Surface irriguée : 731 ha.

La qualité de l'eau distribuée est préoccupante : le taux de nitrates est compris entre 25 mg/l et 40 mg/l, voire ponctuellement supérieur à 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages s'établit comme suit :

- eaux souterraines : pour 7 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue, la procédure reste à achever pour 2 captages,
- eaux de surface : la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue pour 1 captage ; pour 4 captages, la procédure reste à achever.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la qualité d'eau est préoccupante au regard des taux de nitrates,
- (+) la mise en place des périmètres de protection des captages d'eaux souterraines est bien avancée,

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

En termes de production, le Pays de Pontivy comprend :

- la centrale hydroélectrique associée au barrage de Guerlédan ;
- 1 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères à Pontivy, qui est équipée d'un récupérateur d'énergie.

En revanche, il n'existe aucune chaufferie au bois sur le territoire du Pays, ni d'éoliennes.

Du point de vue des consommations énergétiques, on dénombre 3 établissements industriels « gros consommateurs » d'électricité.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) un potentiel forestier existe pour le développement de la filière bois - énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation de parcs éoliens,
 - bois - énergie : évaluer les potentialités compte tenu du potentiel forestier.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

17 communes sont soumises au risque inondation : 11 sont riveraines du Blavet, 6 sont riveraines de l'Oust. A cet égard, l'état d'avancement des Plans de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI) est le suivant :

- 2 PPRI sont prescrits : Oust amont, et Pontivy - Blavet amont,
- 1 PPRI est approuvé : Hennebont - Blavet aval.

- **Risques technologiques**

5 communes sont soumises au risque « barrage » : CLÉGUEREC, NEULLIAC, PONTIVY, SAINT-AIGNAN, LE SOURN.

- **Autres risques**

- 1 établissement industriel est soumis à la directive SEVESO II : la Société SPCP (Stockage d'engrais) à LE SOURN ;
- on dénombre 6 silos soumis à l'arrêté ministériel du 29 juillet 1998 (1 à BAUD et LE SOURN, 2 à SAINT-ALLOUESTRE, 2 à SAINT-GERAND) ;
- 10 établissements industriels disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumis à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) les secteurs soumis au risque inondation sont inscrits dans des périmètres de PPRI, dont 2 sont en cours d'élaboration et 1 est approuvé.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite de l'élaboration des PPRI, et traduction de leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

L'usine d'incinération des ordures ménagères de PONTIVY est soumise à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air), de même qu'un établissement industriel (Sté Laitière de Pontivy à LE SOURN).

• **Les sols**

- 2 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ le site de AXOHM à MELRAND (fabrication de séparateur de batteries), où suite à une contamination ancienne (sans effets aujourd'hui), des précautions sont mises en œuvre,
 - ♦ 1 site de Gaz de France à PONTIVY (ancienne usine à gaz), où le diagnostic est en cours.
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 27 communes sont en Zone d'Excédent Structurel (Z.E.S. - production d'azote animal supérieure à 170 kg-N/ha/an),
 - ♦ pour 17 communes, la production d'azote animal est comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an.



• **Les eaux continentales**

- Les établissements industriels soumis à auto surveillance eau / agroalimentaire sont au nombre de 21. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective (SEC) pour 17 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome (SEA) pour 2 d'entre eux,
 - ♦ via un épandage pour 2 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Commune	Nombre d'établissement	Lieu du rejet	Traitement
BAUD	2	Evel	SEC Baud
BIGNAN	1	Kergonfalz	SEC Bignan
CLÉGUEREC	1	Blavet	SEC Cléguerec
CREDIN	1	Crezadic	SEC
GUENIN	1	Avel	SEA
LOCMINÉ	3	Tarun → Evel	SEC Locminé
MORÉAC	1	Tarun → Evel	SEC Locminé
MORÉAC	1		Epdandage
NOYAL-PONTIVY	1	Belle-Chère	SEA
PLUMELIN	1	Tarun → Evel	SEC Locminé
PONTIVY	2	Blavet	SEC Pontivy
ST-JEAN-DE-BREVELAY	1	Lay	SEC St-Jean-de-Brevelay
ST-THURIAU	1	Blavet	SEC Pontivy
LE SOURN	3	Blavet	SEC Pontivy
LE SOURN	1	Blavet	SEI (épandage ?)

- On dénombre 1 autre établissement soumis à auto surveillance / eau (AXOHM à MELRAND, rejet via une SEA dans la Sarre), et 4 stations d'épuration classées (BIGNAN - 10 000 Eq Hab, LOCMINÉ - 90 000 Eq Hab, PONTIVY - 91 700 Eq Hab, ST-JEAN-DE-BREVELAY - 33 300 Eq Hab).

Sur le territoire du Pays, ce sont 33 autres stations d'épuration collectives qui sont en service, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 33 085 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 1 station,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 4 stations,
- inférieure à 2000 éqh : 27 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables :
 - ♦ Blavet : qualité bonne à très bonne à l'amont de Pontivy, passable à l'aval de Pontivy,
 - ♦ Oust : qualité bonne à passable,
- matières azotées (hors nitrates) :
 - ♦ Blavet : qualité bonne à très bonne à l'amont de Pontivy, passable à l'aval de Pontivy,
 - ♦ La Sarre (affluent du Blavet) : bonne qualité :
 - ♦ L'Oust : qualité bonne à passable,
 - ♦ Evel : qualité passable à bonne,
 - ♦ Belle-Chère : bonne qualité,
 - ♦ Tarun : passable à l'aval de Locminé puis bonne,
- nitrates :

Pour tous les cours d'eau (Blavet, Sarre, Oust, Evel, Belle-Chère, Tarun), la qualité au regard des nitrates est mauvaise à très mauvaise,
- matières phosphorées :
 - ♦ Blavet : qualité passable,
 - ♦ La Sarre : bonne qualité,
 - ♦ L'Oust : qualité passable,
 - ♦ Evel : qualité passable à bonne,
 - ♦ Belle-Chère : bonne qualité,
 - ♦ Tarun : qualité passable.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays ne compte en réalité qu'un site aux sols pollués, où le diagnostic est en cours,
- (-) 60 % des communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) au regard de la production d'azote animal,
- (-) 80 % des rejets de l'activité agroalimentaire se font via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface du point de vue des nitrates est mauvaise à très mauvaise (pour les autres critères, la qualité est bonne à passable).

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Poursuivre les efforts concernant l'équipement en dispositifs d'assainissement collectif (surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).
- ♦ Définir un plan de valorisation des boues de station d'épuration.
- ♦ Inciter à l'amélioration du fonctionnement des installations individuelles d'assainissement.
- ♦ Engager une réflexion sur les avantages comparés épuration collective / épuration autonome pour les établissements agroalimentaires.





7. LES DÉCHETS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 2 centres de stockage à GUELTAS et MORÉAC,
- 1 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) avec récupération d'énergie à Pontivy (localisée à LE SOURN),
- 10 déchetteries (dont 2 à MORÉAC).

La collecte sélective est en place sur 13 communes. Deux structures y président : la Communauté de communes de BAUD et le SIVOM de ST-JEAN-BREVELAY.

Concernant les 26 décharges recensées, 15 sont réhabilitées, 11 ne le sont pas dont 1 est en cours d'étude.

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.) :**

2 établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à auto surveillance / déchets :

- Argoat Environnement à LE SOURN : il s'agit de l'UIOM de PONTIVY (1 117 T/an),
- AXOHM à MELRAND (fabrication de séparateurs de batteries - 17 T/an).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) la collecte sélective n'est pas généralisée à tout le territoire, limitant le tri avant traitement et le recyclage,
- (-) la dispersion de la population dans l'espace rural peut constituer une contrainte à la généralisation de la collecte sélective.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Etendre voire généraliser la collecte sélective à tout le territoire.
- ♦ Développer corrélativement le tri avant traitement (réduction des déchets ultimes) et le recyclage.
- ♦ Identifier les besoins en centres de stockage.
- ♦ Achever la réhabilitation des décharges.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de PONTIVY, on ne recense aucune structure d'éducation à l'environnement selon les critères retenus.

Une seule association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement développe son action sur le Pays : l'association « Vivre dans les Monts d'Arrée » dont le siège est à HUELGOAT (une seule commune la CHAPELLE-NEUVE s'inscrit dans son territoire d'agrément).

Enfin, on ne dénombre qu'une entreprise certifiée ISO 14 001 à MORÉAC.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) les structures citoyennes d'éducation à l'environnement sont inexistantes,
- (-) la motivation des entreprises pour le management environnemental est faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord... et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ... ,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.

- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.

- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.

- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri avant traitement,
 - ♦ augmenter le nombre de centres de stockage,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes.

- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

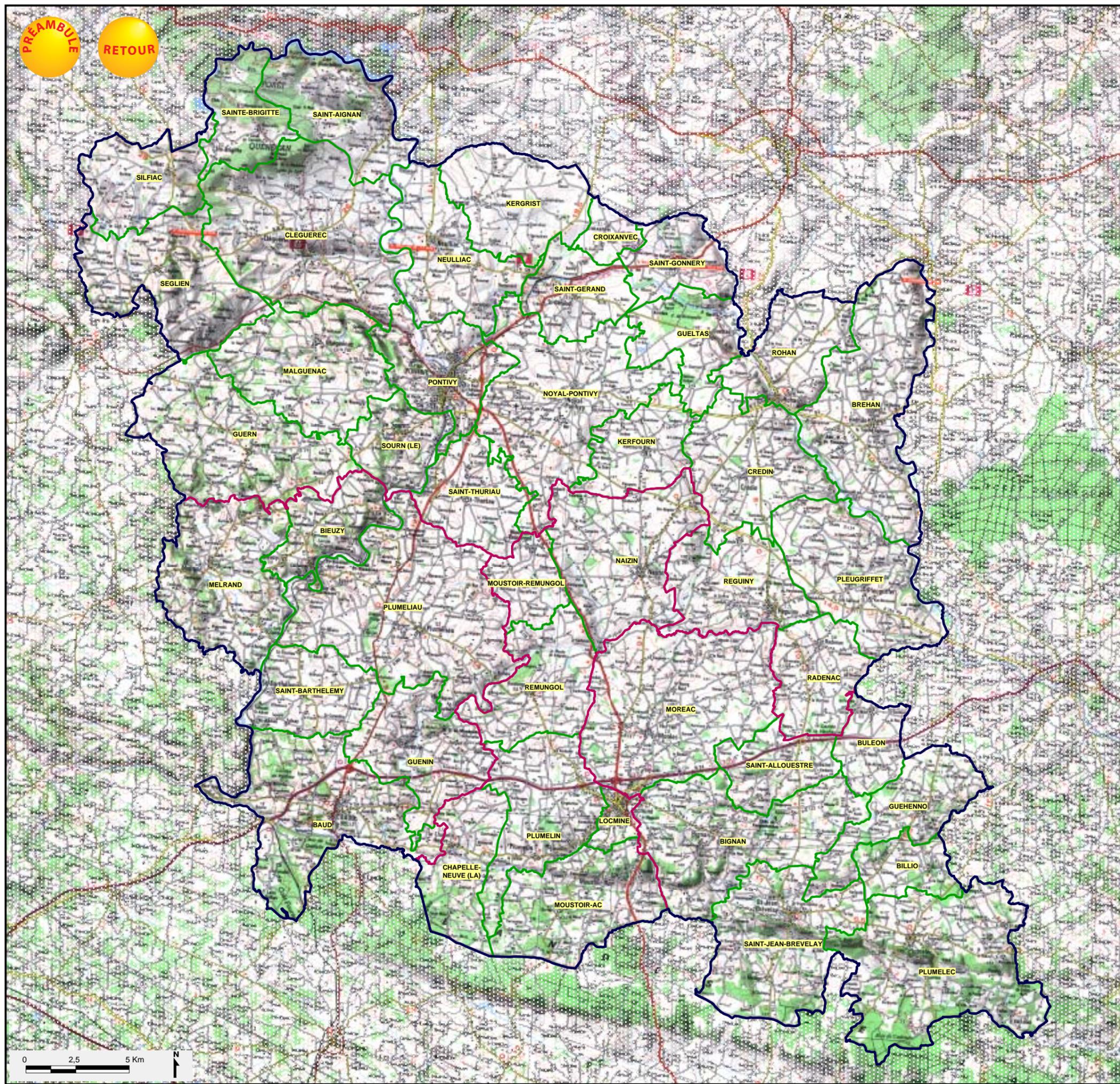
Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

PREAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE PONTIVY -

Légende

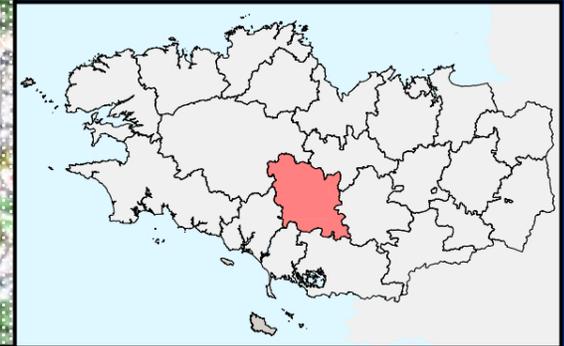
- ▭ Limite du pays
- ▭ Limite EPCI à fiscalité propre
- ▭ Limite communale

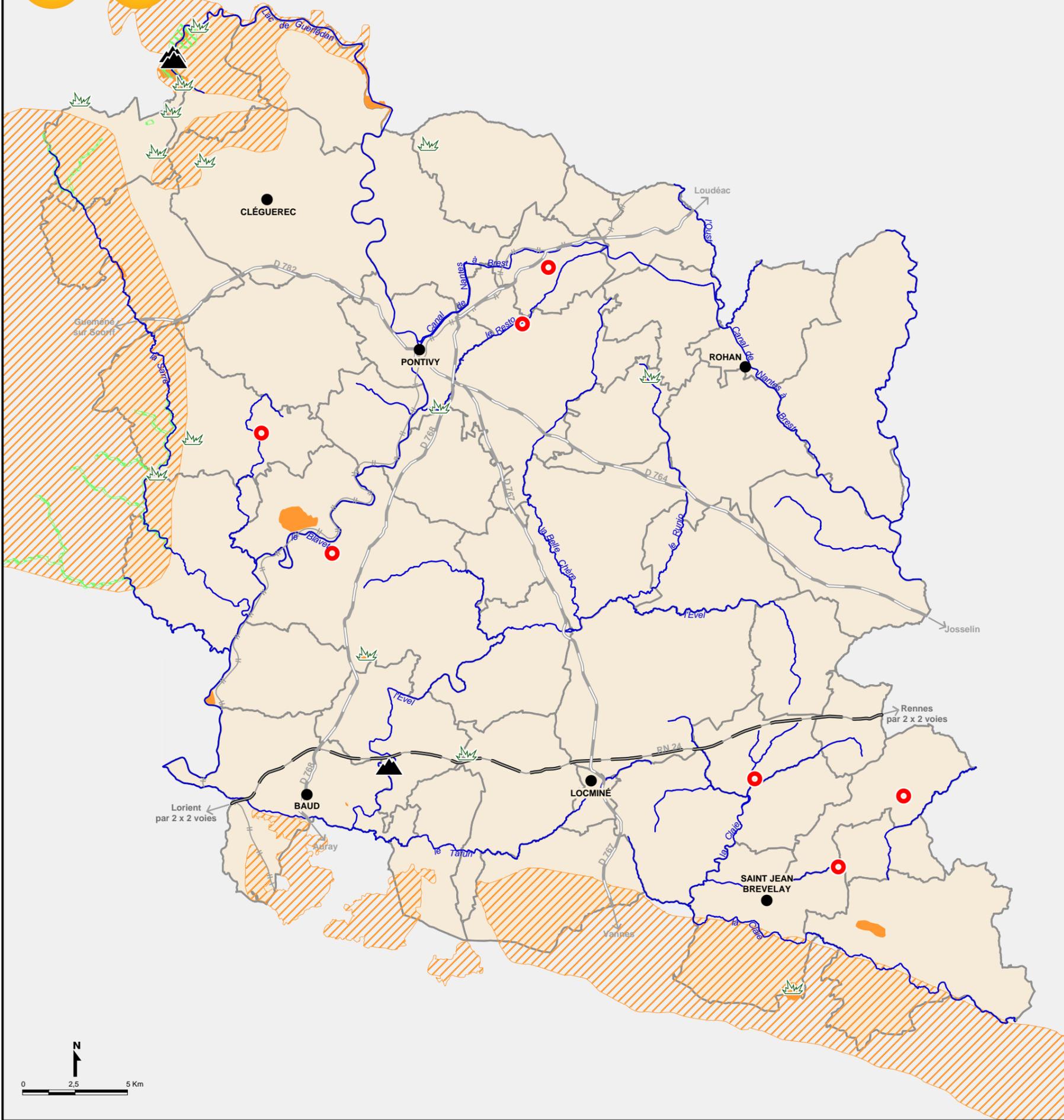
Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

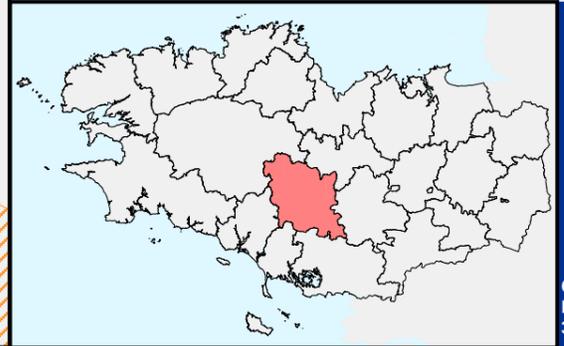
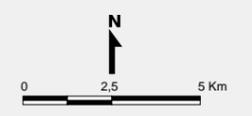
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne



ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

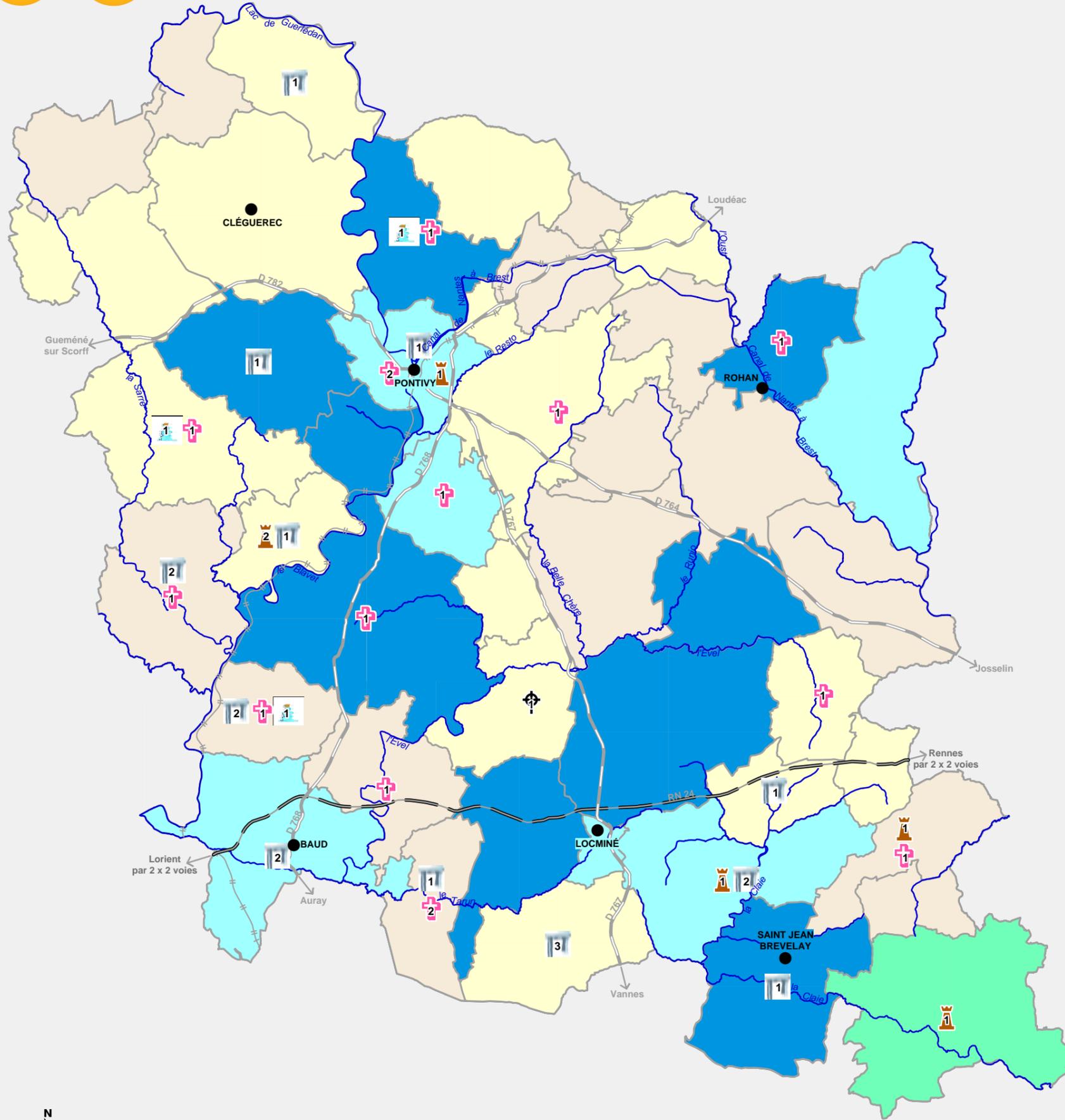
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Cours d'eau
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 56
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE PONTIVY -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-/l)

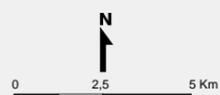
- ▲ supérieures à 50,0

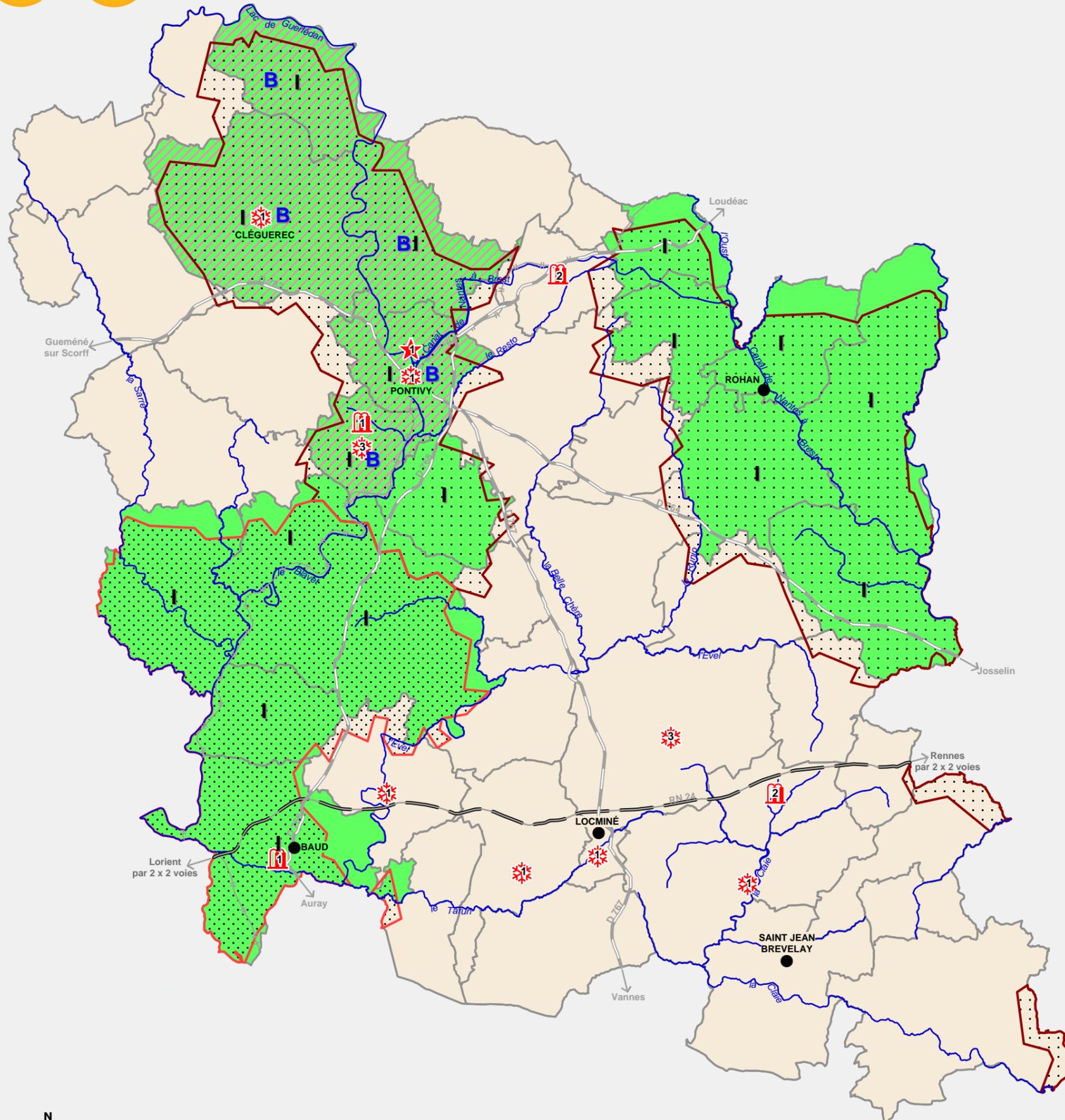
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
 - Fond - BD carthage
 - Agence de l'eau
 - DRASS





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE PONTIVY -

Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- Site touché une fois
- Site touché deux fois
- Site touché trois fois
- Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

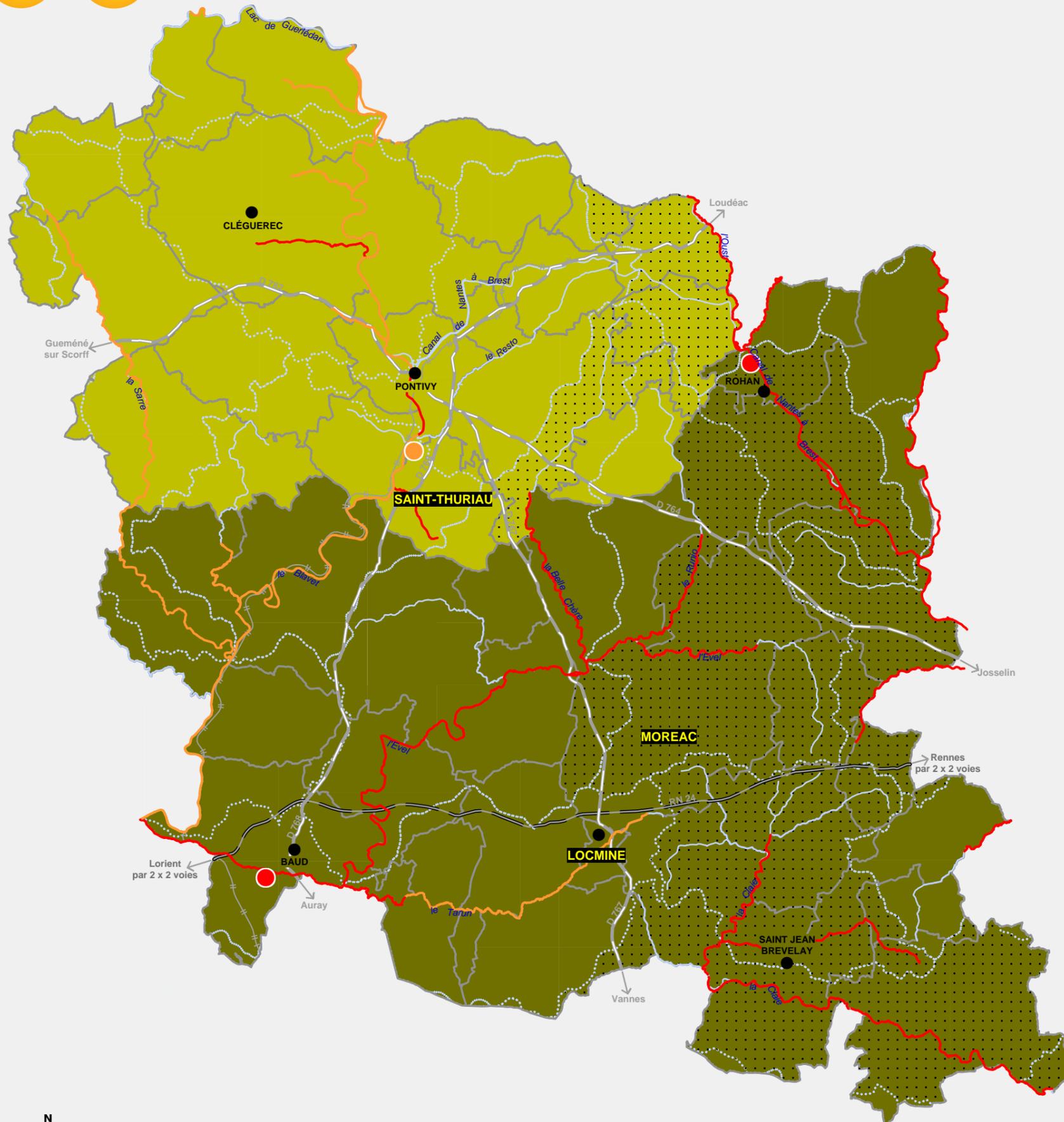


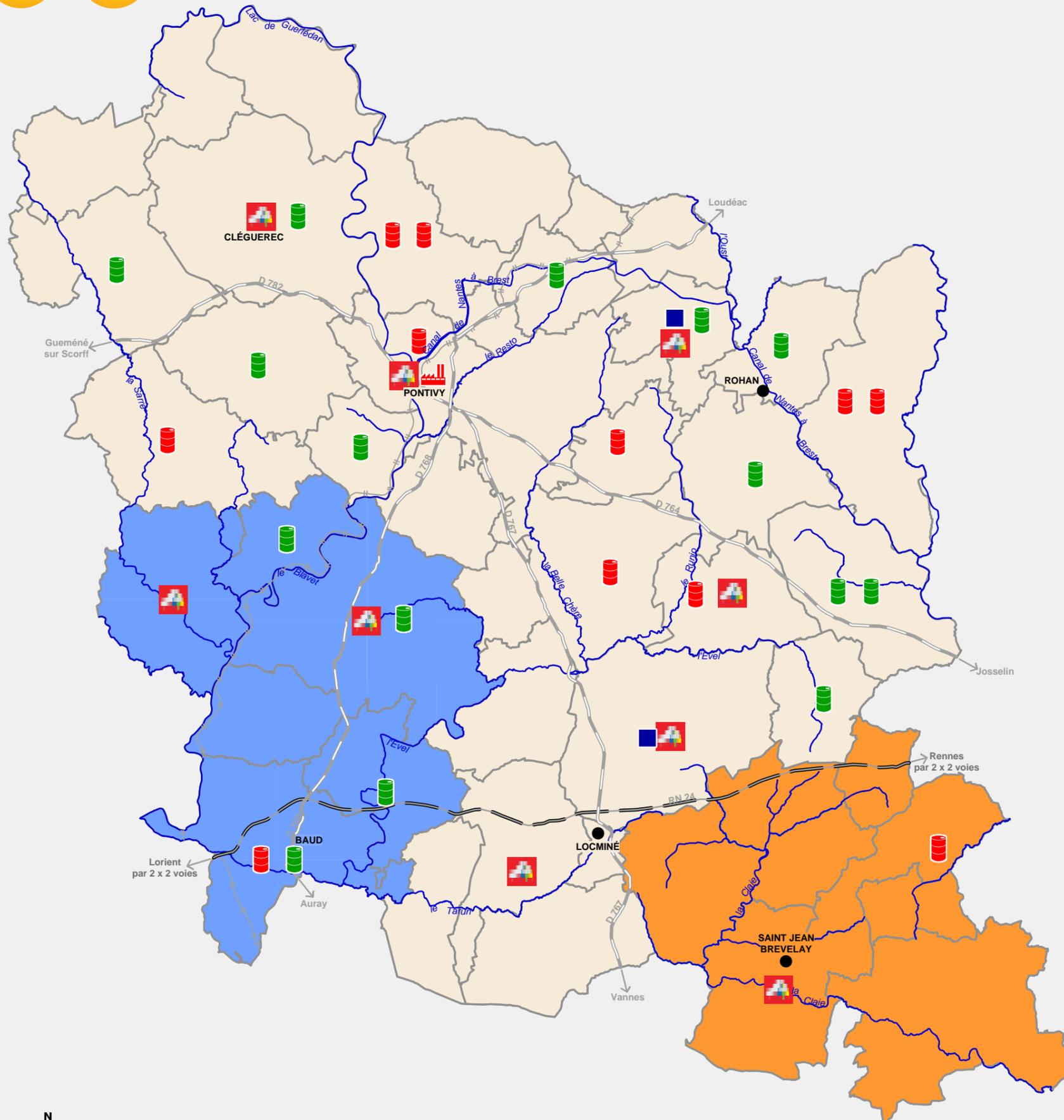
Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

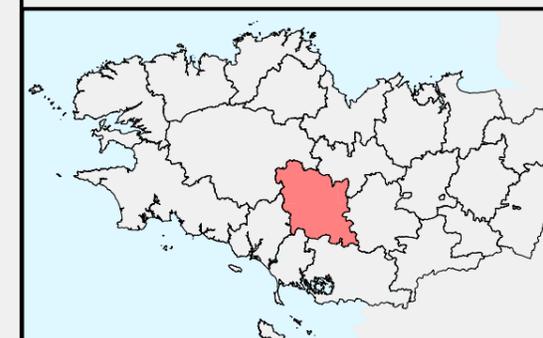
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC Baud
- SIVOM Saint Jean de Brevelay
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Cours d'eau
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne